

CCSÉHDAA

Procès-verbal du mercredi 17 décembre 2025 (Version officielle)

Date : Le mercredi 17 décembre 2025
Heure : 19 h 15 à 20 h15
Endroit : Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, Point de service de Rivière-du-Loup (salle Kamouraska) ou virtuellement par TEAMS

Présences : Représentants parents : Roxanne Castonguay, Diane Ouellet, Valérie Pelletier, Manon Voyer, Josiane Lajoie et Isabelle Landry

Représentants du personnel du Centre de services scolaire : Emmanuelle Pelletier (psychologue scolaire), Sébastien Dionne (représentant syndicat du personnel de soutien) et Sophie Doyon (enseignante)

Personnes désignées par le Centre de services scolaire : Julie Nadeau (directrice) et Sébastien Mercier (directeur des Services éducatifs jeunes, organisation scolaire et transport scolaire)

Représentants du CISSS du Bas-Saint-Laurent : Julie Beaulieu (chef de services jeunesse (CISSSBSL DI-TSA-DP))

Absences : Marie-Hélène Lamontagne, Amélie Charest, Marie-Claude Thibault, Laurence Labelle, Claude Beaulieu, Marc Beaulieu, Émilie Lévesque, Joanie Bossé, Nadine Thériault et Hélène April (éducatrice (CISSSBSL DPJ-PJe))

Public : Karine Dumas

Sujets à discuter		Discussion et orientation	Suivi à donner
1,0	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée	M. Sébastien Mercier confirme que le quorum est atteint à 19 h 20; l'assemblée est donc ouverte.	
2,0	Lecture et adoption de l'ordre du jour	La présidente, Mme Diane Ouellet procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres n'ont pas de points à ajouter. Mme Manon Voyer en propose l'adoption. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.	

Sujets à discuter		Discussion et orientation	Suivi à donner
3,0	<p>Lecture et adoption du procès-verbal du 29 octobre 2025 et suivi</p> <p>3.1 Dépôt des documents officiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des membres - Calendrier des rencontres - Formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels pour ceux qui ne l'ont pas remis 	<p>Les membres ont lu le procès-verbal du 29 octobre 2025 avant la rencontre de ce soir et n'ont pas de changements à y apporter. Mme Valérie Pelletier en propose l'adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.</p> <p>M. Mercier fait le suivi du point concernant le dépôt des documents officiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La liste des membres du comité ÉHDAA a été transmise au comité de parents pour approbation. -Le calendrier des rencontres a été transmis aux membres par Mme Thérèse Dumais, secrétaire des SEJ. -Quelques parents n'ont pas remis leur formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels. Un suivi individuel sera fait auprès d'eux. <p>M. Mercier fait le suivi concernant la possibilité que le comité ait une page Facebook. Il a discuté de cette possibilité avec le service des communications du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup. Ce qui a été suggéré est que le comité ÉHDAA soit jumelé avec le comité de parents du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup qui a déjà une page Facebook.</p> <p>En ce qui concerne la question de Mme Diane Ouellet au sujet du côté négligé du TDL (atteintes de l'attention, des fonctions exécutives et de la motricité fine), M. Mercier a transmis la question à Mme Isabelle Jean, de l'association TDL du Bas-St-Laurent, et il nous a transféré sa réponse.</p>	
4,0	Rapport de la trésorière (5 min.)	Mme Valérie Pelletier nous explique que les seules nouvelles dépenses du comité sont les frais de déplacement de la rencontre du 29 octobre dernier, d'un montant de 290,56 \$. En date du 24 novembre dernier, le budget du comité s'élevait donc à 674,24 \$	
5,0	<p>Rapports du représentant (15 min.)</p> <p>5.1 Représentant au comité de parents (4 novembre et 2 décembre 2025)</p> <p>5.2 Représentant au conseil d'administration (11 novembre et 9 décembre 2025)</p>	En l'absence de M. Claude Beaulieu, les rapports sont remis à la prochaine rencontre.	Rapports du représentant au comité de parents (4 novembre et 2 décembre 2025) et du représentant au conseil d'administration (11 novembre et 9 décembre 2025) remis à la rencontre du 25 mars 2026
6,0	<p>Plan d'action – Suivi (1 heure)</p> <p>6.0 Adoption du Plan d'action 2025-2026</p>	Mme Isabelle Landry en propose l'adoption. Le plan d'action est adopté à l'unanimité.	

Sujets à discuter	Discussion et orientation	Suivi à donner
<p>6.1 Objectif 1 : Transmission d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la fédération des comités de parents, au Symposium ÉHDAA <p>6.2 Objectif 2 : Diffusion d'Informations</p> <ul style="list-style-type: none"> - PEVR du Centre de services scolaire et le bilan <p>- Rapport Région 01- Marée-Montante – Protecteur régional de l'élève</p> <p>6.3 Objectif 3 : Assurer le rôle aviseur dévolu au CCSEHDAA</p>	<p>M. Mercier nous fait part des informations suivantes :</p> <p>Lors du symposium du 25 novembre dernier, une présentation sur le fonctionnement des comités ÉHDAA, destinée aux parents, a été animée par la FCPQ. Le but de cette présentation était de permettre aux parents de mieux connaître le comité pour les enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage Mme Dumais nous a fait parvenir une copie des diapositives de la présentation.</p> <p>Nous avons également reçu, dans la documentation pour cette rencontre, le document INDICATEURS DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE SCOLAIRE (PEVR). M. Mercier nous explique les différents indicateurs et les défis du Centre de services scolaire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Épreuve obligatoire de mathématique, 6e année du primaire : 78,3 % atteinte cible 2027 de 78 % mais baisse comparativement à 2024 (90,3 %) - Épreuve obligatoire d'écriture, 2e année du secondaire : 48,3 % très inférieur à cible 2027 de 75 % et baisse comparativement à 2024 (53,9 %) - Obtention du DES 7 ans après l'entrée au secondaire : 68,56 % inférieur à cible 2027 de 77 % - Obtention diplôme et qualification 7 ans après l'entrée au secondaire : 77,97 % inférieur à cible 2027 de 86,8 % et baisse comparativement à 2024 (82,3 %) - Garçons ayant obtenu un diplôme ou une qualification après 7 ans : 73,23 % inférieur à cible 2027 de 82,5 % et baisse comparativement à 2024 (78,23 %) - Élèves HDAA ayant obtenu un diplôme ou une qualification après 7 ans : 57,25 % inférieur à cible 2027 de 64,5 % et baisse comparativement à 2024 (62,6 %) - Satisfaction des parents d'élèves HDAA; 69 % ce qui est inférieur à cible 2027 de 85 %. <p>Mme Julie Beaulieu demande s'il est possible de comparer ces chiffres à ceux des autres centres de services scolaires de la province. M. Mercier présentera ces données à la prochaine rencontre.</p> <p>Le rapport du protecteur régional de l'élève indique que le nombre de plaintes par 1000 élèves de la Région 01 est de 0,52 %. De ces plaintes, 44,1 % étaient fondées et 94,4 % des recommandations émises par le protecteur ont été acceptées ou partiellement acceptées. Aucune plainte ne provenait du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup.</p> <p>En ce qui concerne les plaintes reçues par le secrétariat général du Centre de services scolaire, en 2024-2025, elles sont au nombre de trois. Une plainte était fondée et concernait le Classement/regroupement des élèves. Une plainte était non-fondée et se situe dans la catégorie Autres et une plainte est en cours de traitement et concerne le transport scolaire.</p> <p>Mme Sylvie Lavertu, psychoéducatrice au Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, présente le cadre de référence des mesures de contrôle qui est basé sur plusieurs références légales.</p> <p>Les principes qui entourent l'utilisation d'une mesure de contrôle sont :</p>	<p>Présentation des données des autres centres de services scolaire du Québec à la rencontre du 25 mars 2026</p>

Sujets à discuter	Discussion et orientation	Suivi à donner
<p>- Cadre de référence des mesures de contrôle (invitée-madame Sylvie Lavertu)</p> <p>- Ressources allouées pour les services EHDA (point de la dernière rencontre)</p> <p>6.4 Objectif 4 : Informations sur les services</p> <p>- Les Grands Amis du BSL</p>	<p>- Elle doit seulement être utilisée en cas de danger imminent, être un dernier recours si la sécurité de l'élève ou celle des autres personnes de son entourage est menacée.</p> <p>- Elle doit être la moins contraignante possible et doit prendre fin dès que les motifs, qui ont déclenchés son application, sont disparus.</p> <p>- Elle doit se faire dans un esprit de respect, de dignité et de sécurité et une surveillance attentive doit être assurée.</p> <p>- Elle est balisée par des procédures en respect des protocoles.</p> <p>La prévention des comportements, pouvant mener à une mesure de contention, est privilégiée.</p> <p>Le document soutenant la présentation de Mme Lavertu nous sera remis.</p> <p>Mme Diane Ouellet aimerait savoir si toutes les écoles ont un protocole de gestion de crise, ce que M. Mercier vérifiera.</p> <p>M. Mercier nous détaille les services offerts au préscolaire/primaire et au secondaire ainsi que les différentes mesures provenant du ministère qui y associe un budget.</p> <p>Mme Noémie Martin, de l'organisme Grand amis du KRTB, nous présente les différents services offerts :</p> <p>Au niveau des services individuels : - Parrainage de la part de bénévoles pour les 5 à 17 ans qui ont besoin de socialiser, de créer des liens positifs, d'avoir un point de vue différent sur la vie, etc.</p> <p>- Mentorat pour les 14 à 21 ans qui s'adresse aux jeunes qui ont bénéficié des services du Centre jeunesse.</p> <p>- Répét pour les 5 à 17 ans offert par des intervenants afin de permettre aux jeunes de vivre des réussites et de nouer des liens significatifs dans la vie.</p> <p>Au niveau des services de groupe : Le samedi pm, des activités variées sont proposées à différents groupes d'âge.</p> <p>Il est possible de s'informer sur les différents services et de s'inscrire aux activités sur la page Facebook de l'organisme : Facebook.</p> <p>Il a également une page Internet www.lesgrandsamisdukrtb.com</p>	<p>Vérification que chaque école a établi un protocole de gestion de crise</p>
<p>6.5 Besoin des membres : Informations</p> <p>Question de M. Marc Beaulieu : quels sont les droits des élèves et des enseignants lorsqu'un nouvel élève arrive avec des besoins particuliers dans une classe spéciale ?</p> <p>Correspondance</p> <p>7.1 51^e Congrès de l'Institut TA</p> <p>https://www.institutta.com/evenements</p> <p>7,0</p>	<p>M. Mercier propose que ce point soit remis à la prochaine rencontre, étant donné l'absence de M. Marc Beaulieu. Cependant, des membres aimeraient en connaître les grandes lignes.</p> <p>M. Mercier explique donc qu'on retrouve dans la Loi sur l'instruction publique les droits de l'élève à la fréquentation scolaire selon les modalités prévues dans son PI et son PSII. Si la présence de l'élève entraîne une contrainte excessive, son PI ou PSII peut prévoir une fréquentation ajustée ou la scolarisation à domicile. Les enseignants, TES et préposés ont un droit de refus, s'ils craignent pour leur sécurité et celle des autres, en déposant une plainte à la CNESSST.</p> <p>Les membres du comité ont accès gratuitement aux conférences du congrès, en ligne, puisque le CSS paie un abonnement annuel à l'Institut TA.</p> <p>ZONE PARENTS</p>	<p>Remise de la réponse à la question de M. Marc Beaulieu concernant les droits des élèves et des enseignants lors de l'arrivée d'un nouvel élève à besoins particuliers dans une classe spéciale à la réunion du 25 mars 2026.</p>

Sujets à discuter	Discussion et orientation	Suivi à donner
<p>7.2 Symposium EHDA, le 11 février 2026.</p>	<p>L'ensemble de vos familles d'élèves ont accès dès maintenant, et ce, jusqu'au 30 juin 2026 à la Zone parent de l'Institut TA.</p> <p>Voici le lien d'accès à la Zone Parent : https://institutta.typeform.com/Zone-PARENT-ITA</p> <p>Voici votre code d'accès : 6719</p> <p>7.2. Information reçue de la Fédération des comités de parents. Les inscriptions sont ouvertes (les sujets seront annoncés sous peu) Cliquez ici pour vous inscrire dès maintenant</p>	
<p>8,0 Période de questions du public</p>	<p>Aucune question n'a été reçue.</p>	
<p>9,0 Points à discuter à la prochaine rencontre du 25 mars 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'organisation des services EHDA 2026-2027 • Rôles et mandats des orthopédagogues professionnelles au secondaire • Rôle des parents dans les plans d'interventions et PSI • Autisme Bas-St-Laurent – à confirmer 		
<p>10,0 Clôture de la rencontre</p>	<p>Proposée par Mme Julie Nadeau à 21 h 10.</p>	

16 avril 2026
Date

Emmanuelle Pelletier
Secrétaire du CCSÉHDA

[Signature]
Présidente du CCSÉHDA